AFC Exonérations Case postale 3937 1211 Genève 3 Oberson A l'att. de Mme Pierre-Marie GLAUSER et M. Frédéric EPITAUX 20, rue de Candolle Case postale 280 1211 GENEVE 12

N/réf.: DS/amo V/réf.: 1071889

Genève, le 23 mai 2013

Concerne : Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne Demande d'accord de notre administration

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 1^{er} mai 2013 qui a retenu notre meilleure attention.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de votre courrier muni du "bon pour accord" de notre administration.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Daniel Soom Responsable

Oberson Avocats

Prof. Dr Xavier Oberson

NICOLAS BUCHEL

NICOLAS MERLINO

Frédéric Vuilleumier

Prof. Dr Pierre-Marie Glauser

JÉRÔME MEYER

Dr MARC-ETIENNE PACHE

PHILIPPE ZUMBRUNN*

DOMINIQUE MORAND

ALEXANDRE FALTIN

MARCEL MEIER

DOMINIQUE GAY

BÉNÉDICIE MARIÉTHOZ COMOLI

Marie-Laure Voyame*

CHRISTIAN TRAVELLETTI*

GENEVIÈVE PAGE**

FOUAD SAYEGH ITP (NYU)/adm, NY bar

ALEXANDRA PILLONEL*

Anne Tissoi Benedetio

CANDIDO PRADA

THIERRY SALSAC*

Exp fise dipl/le HEC JACOUES PITTET

CHRISTOPHE DEISS

JOSEPH MERHAI Exp. fisc. dipl/fic. jur DES

MATHILDE GRANGER*

DIDIER MANGE*

RAYMOND BECH*

EMILY MELLER

CÉLINE KUONEN*

STÉPHANE JORIS

KARL VÖLKER

LITP (NYU)/adm. NY bar

FRÉDÉRIC EPITAUX MBL, LL M

YVES SUDRE*

VINCENT L. BOSSON

GIANNI FERA

PAOLO CAVARGNA

NATHALIE DUNANT FIANDER*

CAROLINE GOETTE

Frédéric de le Court

Alara E. Yazicioglu*

CHARLINE SERRE*

Prof. Hon. RAOUL OBERSON

Recommandé

Monsieur Daniel Soom Administration Fiscale Cantonale Hôtel des finances 26, rue du Stand Case postale 3937 1211 Genève 3

Lausanne, le 1^{er} mai 2013 N/Réf.: 1071889

Concerne: Exonération de l'Ecole polytechnique fédérale Lausanne (EPFL) en matière d'impôts sur les successions et sur les donations

Cher Monsieur,

Agissant au nom et pour le compte de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après : « EPFL »), nous souhaitons, pour la bonne forme, obtenir une confirmation de votre Administration que l'EPFL est exemptée d'impôt sur les successions et les donations dans le canton de Genève.

A cet égard, on rappellera que l'EPFL qualifie d'établissement autonome de droit public de la Confédération conformément à l'art. 5 al. 1 de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF; RS 414.110).

En conséquence, toute attribution en faveur de l'EPFL à titre de donation ou de succession sera exemptée d'impôt au sens de l'art. 28 al. 1 LDE, respectivement de l'art. 6 al. 1 LDS.

20. rue de Candolle 15, boulevard des Philosophes CP 280 - CH-1211 Genève 12 Tél. +41 (0)22 807 18 88 Fax +41 (0)22 320 16 70

2. rue du Midi Case postale 1166 CH-1001 Lausanne Tél. +41 (0)21 321 75 00 Fax +41 (0)21 321 75 01

29. place du Midi Case postale 1028 CH-1951 Sion Tél. +41 (0)27 324 80 80 Fax +41 (0)27 324 80 89

3. place Pury CH-2000 Neuchâtel Tél. +41 (0)32 710 03 22 Fax +41 (0)32 710 03 24 Nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous retourner le double de la présente muni de votre bon pour accord.

Veuillez croire, cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre-Marie Glauser

Frédéric Epitaux

Annexe mentionnée

Bon pour accord:

genera, 22 mai 2013

Dloo

.....

